



Numéro de l'acte	2020-170-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

### **QUESTION N°2020-170**

**COMMERCE** : Centre-ville – Détermination d'un périmètre

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Dans le cadre de futures opérations et de demandes de subventions liées au centre-ville d'Arques, il est nécessaire de délimiter le périmètre du centre-ville.

Dans cette optique, par délibération n°2015-21 en date du 17 février 2015, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux sur la Commune d'Arques. Le périmètre retenu de sauvegarde du commerce et de l'artisanat concerne les rues et places suivantes :

- rue Adrien Danvers
- rue Miss Cavell
- rue Marcel Delaplace
- avenue du Général de Gaulle (à partir de l'intersection de la rue Marcel Delaplace jusqu'à celle de la rue de l'Europe)
- place Roger Salengro

Le centre-ville d'Arques regroupe toutes ces rues, auxquelles il faudrait ajouter la friche centre-ville, le jardin public et la rue Voltaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De retenir le périmètre suivant pour délimiter le centre-ville, selon le plan ci-annexé :
  - o Rue Adrien Danvers,
  - o Rue Voltaire,
  - o Rue Miss Cavell
  - o Rue Marcel Delaplace
  - o Avenue du Général de Gaulle (à partir de l'intersection de la rue Marcel Delaplace jusqu'à celle de la rue de l'Europe)
  - o Place Roger Salengro
  - o La friche du centre-ville
  - o Le jardin public
  - o La rue Voltaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 16 décembre 2020



Le Maire,

Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

**Affiché le 17 décembre 2020**

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.**